

CONFERENCE DE PRESSE – OLIVIER FALORNI

TRANSPARENCE DE LA VIE POLITIQUE

LA ROCHELLE - 15 AVRIL 2013

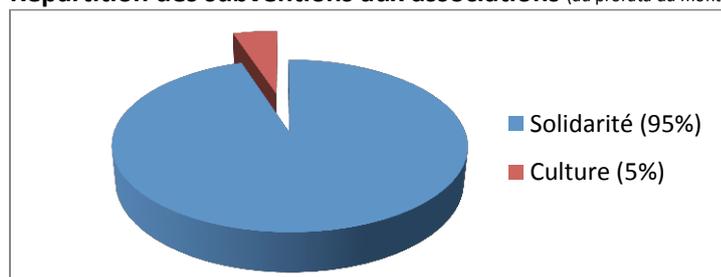
Réserve parlementaire

D'un système opaque et discriminatoire, la réforme voulue par Claude BARTOLONE a permis la transition vers un système égalitaire. Aujourd'hui, qu'un député soit dans la majorité ou dans l'opposition, qu'il soit novice ou aguerri, qu'il jouisse d'une notoriété ou non, il perçoit une enveloppe d'un montant identique : 130.000€.

Le Député de la Charente-Maritime, Olivier FALORNI, a fait le choix d'apporter son soutien à 10 associations et 6 communes de sa circonscription, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous.

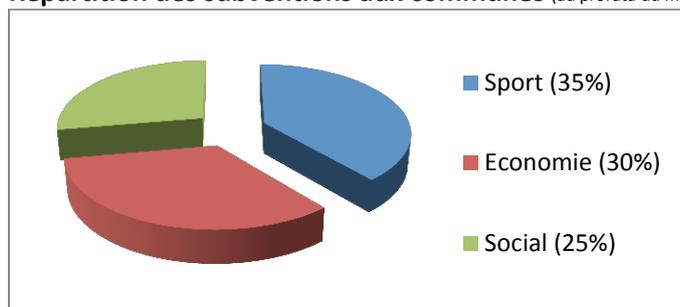
Association bénéficiaire	Statut de l'association	Nature de l'aide	Montant de la subvention
Société Nationale de Sauvetage en Mer	Sauver des vies en mer et sur le littoral Prévenir des risques et sensibiliser	Participation aux frais de fonctionnement	4 000,00 €
		<i>La Rochelle</i>	2 000,00 €
		<i>Ile de Ré</i>	2 000,00 €
Protection civile	Mise en place de formations et entreprendre des missions de secours	Participation aux frais de fonctionnement	2 000,00 €
Banque Alimentaire de la Charente-Maritime	Collecte et distribution de denrées alimentaires	Participation aux frais de fonctionnement	2 500,00 €
Les Resto du Cœur	Aide alimentaire, à la personne et à l'insertion	Participation aux frais de fonctionnement	9 500,00 €
		<i>La Rochelle</i>	5 000,00 €
		<i>Ile de Ré</i>	2 000,00 €
		<i>Bébé du Cœur Villeneuve-les-Salines</i>	2 500,00 €
Ré Clé Ré	Prévention et lutte contre l'illettrisme Accompagnement social et professionnel	Participation aux frais de fonctionnement	2 500,00 €
Planète Sésame	Insertion des personnes immigrées par le travail, en priorité les femmes	Projet <i>un sésame pour un emploi</i> . Accès à la qualification professionnelle des femmes en demande d'emploi par le biais d'un chantier école	8 000,00 €
Ile de Ré Radiodiffusion (Soleil de Ré)	Promotion de la vie associative, des actions caritatives, activités économiques de l'Ile de Ré et de La Rochelle au travers de la radio locale	Achat de matériel	1 500,00 €

Répartition des subventions aux associations (au prorata du montant)



Commune bénéficiaire	Nature du projet	Montant de la subvention	Montant HT des travaux
Ars-en-Ré	Réhabilitation maisons communales en mairie et office de tourisme	20 000,00 €	1 463 210,70 €
Loix-en-Ré	Construction d'un complexe sportif	20 000,00 €	1 598 342,51 €
Rivedoux	Construction d'un bâtiment à usage d'atelier relais agricole	10 000,00 €	220 000,00 €
Esnandes	Construction de vestiaires de football	15 000,00 €	140 000,00 €
Marsilly	Création d'un terrain multisports	10 000,00 €	32 000,00 €
Puilboreau	Restructuration et extension de la crèche multi-accueil	25 000,00 €	779 716,00 €

Répartition des subventions aux communes (au prorata du montant)



L'indemnité de représentation de frais de mandat (IRFM)

L'indemnité représentative de frais de mandat est destinée à couvrir l'ensemble des frais afférents à l'exercice du mandat parlementaire qui ne sont pas directement pris en charge ou remboursés par l'Assemblée et la partie de la rémunération des collaborateurs qui excède le crédit alloué spécifiquement à cet effet.

Son montant est de 5.866€ mensuel.

Elle permet, en partie, au Député d'amortir sur l'année les travaux et les achats nécessaires à l'ouverture de la permanence parlementaire en août 2013, dont le montant s'est élevé à 19.800€.

Le tableau ci-dessous synthétise les dépenses mensuelles prélevées sur l'IRFM.

Charges	Montant
Amortissement des travaux	1 650,00 €
Loyer de la permanence	1 300,00 €
Communication	1 150,00 €
Réception	500,00 €
Charges afférentes à la permanence	300,00 €
Gerbes	250,00 €
Déplacements sur la circonscription	250,00 €
Fournitures et photocopies	200,00 €